

G17- LES AIDES SOCIALES AU LOCATAIRE : FSL ET LOCAPASS

2
JOURS

Objectifs

- Appréhender de manière pragmatique le champ d'application et les bénéficiaires de ces deux dispositifs
- Être en capacité de repérer en amont de l'attribution ou dans une phase de gestion précontentieuse les ménages éligibles
- Apprécier l'environnement et les compétences des différents partenaires liés à ces aides

Contenu

L'environnement législatif applicable

La loi n° 98-657 du 29/07/98 relative à la lutte contre les exclusions ;

La loi du 31/05/90

La loi du 19/01/05

La loi n°2007-290 du 05/03/07 dite « loi DALO » ;

Décret n° 2007-1677 du 28/11/07 relatif à l'attribution des logements locatifs sociaux, au droit opposable au logement et modifiant le CCH.

Le Fond de Solidarité pour le Logement (FSL)

Les ménages concernés

Deux types de missions : l'accès et le maintien

Les modalités pratiques de fonctionnement (acteurs, partenaires institutionnels et associatifs, prescripteurs et organisation administrative du dispositif) ;

Les sources des financements alimentant le FSL

Le FSL au cœur PDALPD

Le LOCAPASS

Les ménages concernés ;

Deux types de mesures : prise en charge de la caution et garantie de paiement des loyers

Les autres mesures connexes : PASS travaux, PASS assistance, etc.

Les modalités pratiques de fonctionnement (acteurs, partenaires institutionnels et associatifs, prescripteurs et organisation administrative du dispositif)

Les sources des financements alimentant le LOCAPASS

FSL et LOCAPASS : deux outils complémentaires dans la gestion du risque locatif

Définir une stratégie de gestion adaptée au public

Informier et expliquer ces dispositifs aux candidats demandeurs de logement et aux locataires

Anticiper le risque locatif en amont de l'attribution et intégrer ces dispositifs dans le traitement social du précontentieux (repérage des ménages éligibles, orientation vers les différents acteurs de ces dispositifs, etc.)

Créer les outils nécessaires au suivi de ces mesures (tableaux de bord, fiches de liaison, etc)

La mise en jeu des aides liées au maintien (garanties de paiement des loyers par le FSL et le LOCAPASS)

Définir un niveau et un temps d'intervention cohérents pour chaque situation

Penser l'articulation s avec le traitement du pré et du contentieux

Comment les mobiliser en pratique

Public : Responsables et employés de gestion locative, des services financiers ou comptables , Agents chargés du contentieux ou de la prévention des impayés de loyer (agents de recouvrement, Conseillères en Économie Sociale et Familiale (CESF), chargés de clientèle, etc.) .